



REGLEMENT INTERIEUR DU TCS

Le T.C.S est un club sportif qui entend privilégier :

- La convivialité
- L'esprit sportif
- La qualité de l'accueil
- Le confort des membres

L'adhésion au T.C.S. (Tennis et/ou Squash et/ou Padel) se fera conformément aux statuts.

Tout candidat doit :

- Remplir une fiche d'inscription, la signer, et y joindre le règlement
- Etre titulaire ou faire la demande de la licence Tennis et/ou Squash et/ou Padel
- être agréé par le Comité directeur
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline (+ « en compétition » pour les compétiteurs) et compléter le questionnaire de santé.

L'accès au club

L'accès au club devra se faire par la rue Pierre de Coubertin, seul accès autorisé.

Horaires d'ouverture

Le club est ouvert 7 jours sur 7.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : 8h30 à 21h30 en semaine, et 8h30 à 20h30 le week-end et jour férié.

Des aménagements peuvent toutefois être décidés par le bureau directeur du club.

Les véhicules et cycles

Il est strictement interdit de garer son véhicule devant les portes d'accès sécurité du club.

Le stationnement des véhicules est obligatoire sur le parking du club. La voie d'accès à la réception est exclusivement réservée aux véhicules de service. Les cycles doivent être garés sur le parking spécialement aménagé dans l'enceinte du club. Le T.C.S. décline toute responsabilité pour les vols ou dégradations commis sur les parkings.

Le restaurant

Le restaurant est accessible aux membres et non membres du T.C.S. L'accès au 1^{er} étage du restaurant est interdit en chaussures de tennis ayant servi sur terre battue.

Les animaux domestiques

L'accès à tout animal (notamment les chiens, même tenus en laisse), est strictement interdit dans l'enceinte du club.

Tenue et comportement sur et hors des courts (tennis/squash/padel)

Une tenue de sport et des chaussures de sport adaptées à chaque discipline et à chaque surface sont obligatoires pour pénétrer sur les courts.

Chaque joueur se doit d'adopter une tenue correcte ainsi qu'une attitude courtoise sur l'ensemble des installations.

Il est interdit de jouer torse nu ou de se changer en dehors des vestiaires, notamment aux abords des courts.

Pour les joueurs de tennis : Il est obligatoire de jouer avec des chaussures de tennis réglementaires. L'utilisation de chaussures de tennis spécifiques à semelles adaptées est obligatoire pour jouer sur les courts en moquette.

Seules les tenues sportives usuellement portées pour le tennis sont admises sur les courts.

Enseignement

L'enseignement du tennis, du squash et du padel n'est permis qu'aux personnes habilitées par le comité du club.

L'accès aux courts

Les courts sont accessibles :

- Aux membres du club à jour de leur cotisation,
- Aux personnes non membres du club bénéficiant d'une invitation ou ayant préalablement acquitté leurs droits de jeu. Ces derniers doivent être impérativement réglés AVANT d'accéder au court.

Avant de pénétrer sur un court, celui-ci devra obligatoirement avoir été réservé, avec indication des noms des joueurs qui l'occupent.

Présentation à l'accueil

Avant d'entrer sur le court, il est impératif de se signaler à l'accueil, sous peine de voir le court déclaré libre.

Les retards

Si 15 minutes après le début de la période réservée, aucun des joueurs ne s'est présenté à l'accueil, le court est déclaré libre et le club peut à nouveau l'attribuer.

Les invitations

Tout membre du club peut inviter un joueur non membre du club après avoir réglé d'avance le prix de cette invitation.

Divers

Le comité décline toute responsabilité en cas de vol d'objets ou de vêtements laissés dans les vestiaires ou dans l'enceinte du club. Il décline toute responsabilité en cas d'accidents survenus à des enfants laissés sans surveillance. Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans tous les lieux fermés du club (accueil, courts couverts, squash, vestiaires, toilettes, couloirs, restaurant).

Les sanctions

Le comité, dans les conditions prévues par les statuts du T.C.S., peut demander l'exclusion temporaire ou définitive de tout membre qui ne se conformerait pas après un avertissement écrit aux dispositions du présent règlement intérieur.

Les dispositions spécifiques au tennis

Les réservations

Les réservations s'effectuent au moyen du site internet de réservation : www.tcstrasbourg.fr.

Il est également possible de réserver par téléphone, en contactant l'accueil du club.

Les membres peuvent réserver 48h glissant à l'avance pour un terrain quelle que soit l'heure (exemple : on peut réserver à partir de 10H30 le lundi pour avoir un terrain à 10h30 le mercredi).

Un membre ne peut avoir qu'une réservation en cours par jour. En cas de courts disponibles, un membre ayant déjà joué peut procéder à une nouvelle réservation le jour-même.

Les non membres peuvent réserver uniquement 24 h glissant à l'avance.

Une réservation faite doit être respectée.

Dans le cas contraire et à défaut d'annulation au plus tard avant le début de l'heure réservée, les 2 joueurs ayant réservé seront avertis par l'administration du club par mail, et ceci de manière graduelle :

1^{er} avertissement : rappel du règlement,

2^{ème} avertissement : rappel du règlement,

3^{ème} avertissement : rappel + 15 j. de suspension de réservation informatique,

4^{ème} avertissement : rappel + 30 j. de suspension de réservation informatique.

Chaque joueur non membre du T.C.S., à défaut d'être invité, est assujéti au paiement du titre de passager pour jouer sur les courts du T.C.S. en simple comme en double.

Il est rappelé qu'une utilisation frauduleuse de nom peut entraîner l'exclusion du club.

Le Club se réserve le droit de bloquer les courts à des heures précises pour des besoins spécifiques (compétitions, enseignements, ou toutes autres manifestations).

Les passagers

Pour le respect des statuts, le Président du Club ou son représentant pourront toujours refuser un invité ou des passagers. La priorité d'accès aux courts restant aux membres du T.C.S.

Les crédits passagers achetés ou offerts par le club ne donneront pas lieu à un remboursement.

L'enseignement des joueurs

Afin de faciliter le bon déroulement de l'École de tennis (enfants et adultes) et de préserver les installations du club, les joueurs doivent être munis de chaussures de tennis réglementaires, tant sur terre battue que sur moquette ou l'emploi de chaussures lisses et non marquantes est obligatoire.

Pour un meilleur déroulement des séances, les parents sont priés de rester en dehors des courts.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'au moment où l'enseignant les prend en charge.

Dans les vestiaires

Il est impératif de pénétrer dans les vestiaires avec des semelles propres.

Les terrains de tennis

L'état des courts : le personnel d'accueil, le personnel d'entretien, les enseignants et tout membre du comité sont habilités à décider si un court est praticable ou non.

Après chaque partie sur un court en terre-battue, il est indispensable de passer la traîne ainsi que le balai sur les lignes.

Par temps sec, les courts extérieurs en terre-battue devront préalablement avoir été arrosés. Les dégâts occasionnés aux installations devront être signalés à la réception. Les balles qui viennent d'être jouées sur la terre-battue ne devront pas être utilisées sur les courts en moquette. Il est interdit de jouer contre les murs en béton des courts couverts en terre-battue, par souci de propreté.

Les dispositions spécifiques au squash et au padel

Les réservations

Les réservations s'effectuent au moyen du site internet de réservation : www.tcstrasbourg.fr.

Il est également possible de réserver par téléphone, en contactant l'accueil du club.

Les membres peuvent réserver 6 jours glissant à l'avance pour un terrain quelle que soit l'heure.

Les non membres peuvent réserver uniquement 24 h glissant à l'avance.

Si 15 minutes après le début de la période réservée, aucun des joueurs ne s'est présenté à l'accueil, le court est déclaré libre, et le club peut à nouveau l'attribuer. Les personnes qui réservent sous une fausse identité, et celle qui de façons répétées réservent sans venir, sont passibles de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Club.

Le Club se réserve le droit de bloquer les courts à des heures précises pour des besoins spécifiques (compétitions, enseignements, ou toutes autres manifestations).

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement. Celui-ci pourra être appliqué par les salariés et par les membres du comité.

Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions (voir exclusions sans remboursement y compris avant le terme de l'adhésion) décidées en comité.